



DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 août 2024  
à 19h00

Date de la convocation : 23 août 2024

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
26	26	18	21

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf août à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

**Etaient présents :** M. CHERICI, M. OZIEMBLOWSKI, Mme JOUVIN, M. BERTRAND, Mme DE LAURADOUR, M. NOBLE, Mme ROYO, M. RENAULT, Mme AUSTRUY, Mme MOUTON-PLOUHINEC, Mme SENANTE, M. CARRERE, Mme BADROUILLARD, M. GORRIS, Mme SANTACROCE, M. ALLANCHE, Mme BONNIEL.

**Bons de pouvoir :** Mme TORCOL à Mme SENANTE, M. LEBRE à M. GARCIN, M. BRUNET à M. GORRIS,

**Etaient absents excusés :** M. RADAKOVITCH, M. BOMO, M. GUERN,

**Etaient absentes :** Mme REICHLIN, Mme MONDEJAR

**Secrétaire de séance :** Jean-Charles OZIEMBLOWSKI

**N°74\_DEL\_2024 OBJET : Délibération portant sur la charte d'engagement pour le plan d'accélération pour la Transition Ecologique 2023-2028 entre le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la Commune de JOUQUES**

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône propose aux communes d'adhérer à un Plan d'Accélération pour la Transition écologique (PACTE). Ainsi, chaque commune peut, à son rythme et selon ses moyens, contribuer et porter annuellement un bilan de ses actions pour le climat.

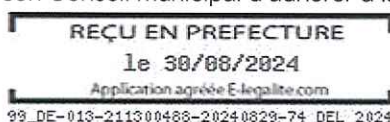
Ce plan place l'économie d'énergie, la sobriété foncière et la qualité environnementale en tête des priorités de financement des projets communaux.

Le PACTE est l'engagement volontaire de l'ensemble des communes du Département des Bouches-du-Rhône pour accélérer la transition écologique du territoire et de ses habitants.

Il porte sur 6 grands objectifs :

- Réduire notre consommation et développer notre production d'énergie,
- Réduire notre consommation et restaurer le cycle de l'eau,
- Rétablir la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur,
- Préserver les espaces naturels sensibles (ENS), la biodiversité et les paysages de Provence,
- Encourager les mobilités douces et les transports à faible émission,
- Restaurer le lien homme-nature.

Ces mesures correspondant aux valeurs soutenues par la Commune de JOUQUES, Monsieur le Maire propose à son Conseil municipal d'adhérer à la charte d'engagement pour le PACTE.



**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré,

**ADHERE** au Plan d'Accélération pour la Transition écologique (PACTE) du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône,

**APPROUVE** la Charte d'engagement pour le Plan d'Accélération pour la Transition écologique 2023-2028, telle qu'annexée à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dispositif.

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 29 août 2024

Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance

Jean-Charles OZIEMBLOWSKI



Le Maire

Eric GARCIN



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **05/09/2024**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

REÇU EN PREFECTURE

le 30/08/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300488-20240829-74\_DEL\_2024